

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 44 (1964)  
**Heft:** 4: La sous-traitance et la main-d'œuvre étrangère

**Artikel:** Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest  
**Autor:** Coutant, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886953>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BOURSE DE SOUS-TRAITANCE DU CENTRE-OUEST

PAR L. COUTANT  
INGÉNIEUR-DIRECTEUR

La Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest prit naissance en 1961 et se fixa à TOURS, centre d'une région dont l'industrialisation était d'une assez faible densité et présentait un caractère de grande diversité.

Cette région du Centre-Ouest représentant une zone s'étendant de 150 à 180 kilomètres de rayon environnant la ville de TOURS, était surtout une zone de tourisme, mais la proximité de Paris et le point de rencontre de grands axes routiers et ferroviaires devaient lui donner une vocation nouvelle industrielle, laissant toutes possibilités aux spécialités de fabrications non pondéreuses, de s'y installer.

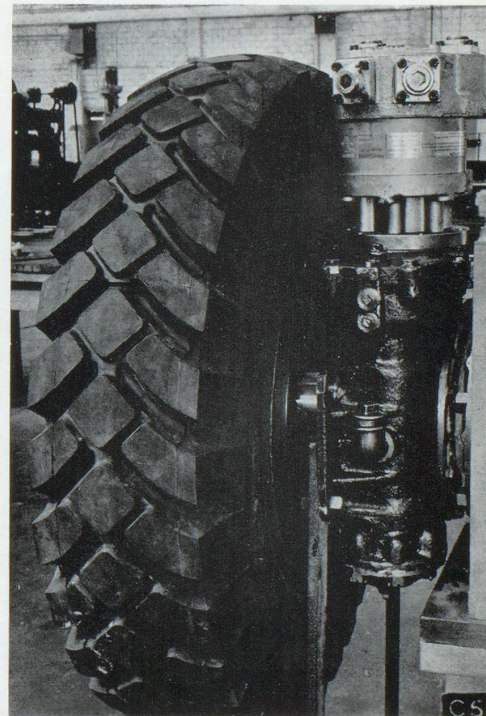
La sous-traitance devait se développer dans cette région en expansion et un CENTRE DE LIAISON devant faciliter les contacts entre les entreprises nouvelles et celles déjà implantées

s'imposait, principalement pour les industries de transformation des métaux.

C'est ainsi qu'une association régie par la loi de 1901 fut constituée en 1961 donnant naissance à un Organisme intitulé Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest.

Le but recherché était de dresser un inventaire des moyens matériels et humains des ateliers pouvant mettre à disposition de l'industrie régionale ou extérieure, une information permanente sur leurs moyens de production et leurs disponibilités de charges.

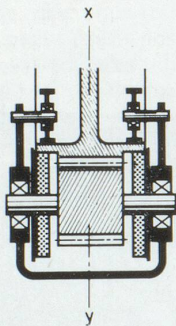
L'organisation fut inspirée de celles existant déjà dans d'autres secteurs et se concrétisa par la tenue d'un fichier des industries adhérentes au Groupement, permettant à l'Organisme de répondre immédiatement à toute exécution d'un travail déterminé offert en sous-traitance.



Les photos illustrant cet article nous ont été aimablement prêtées par la Société des engrenages DURAND.

La Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest étendit son secteur d'activité sur les départements répondant économiquement à des besoins d'échanges et qui furent au départ : l'INDRE-ET-LOIRE, la SARTHE et la VIENNE, auxquels se rattacha la MAYENNE et un peu plus tard le LOIR-ET-CHER et l'INDRE ainsi que l'arrondissement de SAUMUR du MAINE-ET-LOIRE.

Elle devint une organisation au service des industries désirant passer des travaux à l'extérieur, pour leur faciliter les recherches de sous-traitants et des industries ou ateliers artisanaux ayant des matériels insuffisamment occupés et désireux d'améliorer leurs productivités en dirigeant par l'information de leurs disponibilités de charges, les travaux de sous-traitance.



Au cours de 1962, qui fût la première année de mise en place de l'Organisation, une importante prospection a été effectuée dans la région, par la Direction de la Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest, afin de déterminer les possibilités des usines, et au cours des années suivantes 1963 et 1964, une diffusion d'information a été entreprise pour faire connaître d'une façon périodique l'évolution des disponibilités de charges des entreprises adhérentes.

Cet Organisme a donc vu son activité s'orienter principalement vers l'information et l'assistance technique.

L'information se présente sous forme d'un document appelé Annuaire-Répertoire donnant connaissance d'un Groupement des industries et ateliers sélectionnés et désireux de s'inscrire dans les flux de sous-traitance régionale.

Cet Annuaire-Répertoire, mis à jour chaque année, indique le fonctionnement de l'Organisme et l'ensemble de ses services, la composition du Groupement d'entreprises industrielles et artisanales, et est distribué à toutes les industries de la région du Centre-Ouest et même au-delà du secteur d'activité de la Bourse de sous-traitance, afin de se faire connaître et de permettre des contacts avec toutes les industries adhérentes.

Cette documentation permet des rapprochements directs entre les différentes entreprises et facilite le maintien dans la région de travaux qui s'offrent généralement en sous-traitance et qui auraient échappé à l'économie régionale.

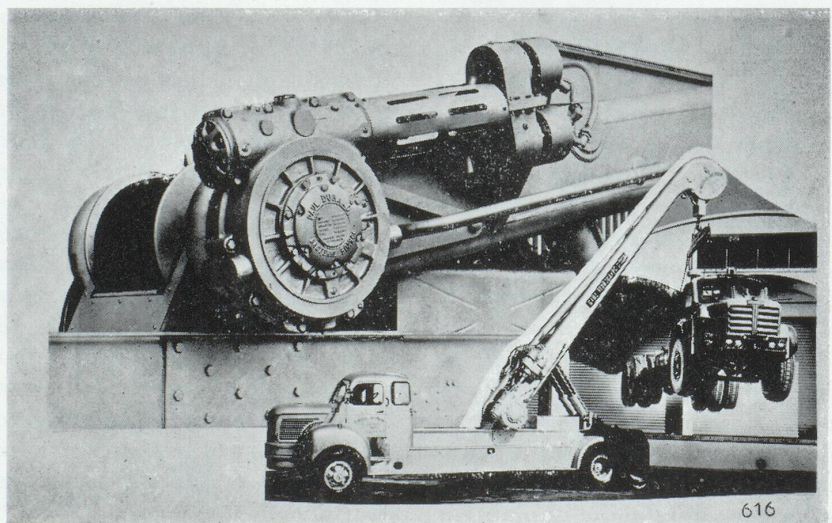
D'autre part, la Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest procède depuis 1963 à un recensement périodique des disponibilités de charges par maté-

riel de ses industries adhérentes et en assure la diffusion à toutes les industries régionales de 13 départements environnants.

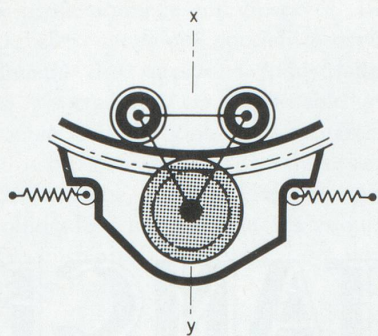
Enfin, par la connaissance de la présence de cet ORGANISME de LIAISON, de nombreuses consultations lui parviennent directement pour des problèmes de sous-traitance particuliers nécessitant une étude préalable des travaux à exécuter, afin de leur donner une direction correspondante vers les ateliers pouvant techniquement répondre à la consultation.

Cette vocation de la Bourse de sous-traitance lui a permis de répondre utilement, depuis son origine, à plus de 1 100 appels en intervention pour des travaux de sous-traitance ou des renseignements en découlant, concernant la marche technique des entreprises et notamment sur l'opportunité de certains investissements ou sur des projets d'organisation, de réorganisation ou de reconversion.

Pendant, la Bourse de sous-traitance ainsi définie dans son rôle, ne doit absolument pas intervenir dans les transactions commerciales qui découlent de ses informations, et si son action



616



est particulièrement favorable sur le maintien des heures de travail dans la région, *elle ne doit apporter aucune espérance particulière et concertée, à des entreprises qui rencontreraient des difficultés sur le plan commercial ou financier.*

C'est un ORGANISME D'ASSISTANCE TECHNIQUE et son action est la résultante d'une information générale, de laquelle les entreprises adhérentes doivent bénéficier, si leurs moyens de production et leurs conditions d'exécution, rentrent dans la compétition des circuits de sous-traitance.

Cette particularité de l'action de la Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest est très intéressante et doit être considérée à sa juste valeur et *il serait une erreur de penser que cet Organisme aurait une mission de dépannage ou de renflouage d'une affaire en perte de vitesse, étant donné le caractère impersonnel de son action.*

Dans le bouleversement industriel auquel nous assistons actuellement, les usines nouvellement implantées qui ne connaissent pas suffisamment les possibilités d'une région, les ateliers locaux qui entretenaient une activité presque routinière, les initiatives nouvelles qui risquent de s'installer dans un marché en complète modification, doivent faire appel à la Bourse de sous-traitance qui devient un élément indispensable d'information et constitue

cet ORGANISME D'ASSISTANCE TECHNIQUE complétant l'action sociale des Chambres Syndicales Professionnelles et des Organismes d'expansion économique.

En effet, de par sa collaboration étroite avec les petites et moyennes entreprises, la Bourse de sous-traitance peut remplir un rôle important de conseiller dans la promotion industrielle et c'est ainsi qu'elle a pu faciliter le développement de plusieurs entreprises et éviter, dans d'autres, des suréquipements qui n'auraient pu avoir que des résultats d'immobilisation non rentables.

Son action ne serait pas complète, si cet Organisme n'assurait pas une parfaite liaison avec les Chambres Syndicales Professionnelles de la région et n'entretenait pas avec les Bourses de sous-traitance voisines des relations étroites, facilitant le placement de la sous-traitance et si d'autre part ces contacts ne pouvaient pas s'étendre aux autres Organismes de sous-traitance de la nation.

C'est ainsi qu'elle s'est ralliée

à la constitution d'une COMMISSION NATIONALE D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS DES PROBLÈMES DE SOUS-TRAITANCE, qui lui permet des contacts fréquents avec les Directeurs des autres Organisations qui, à l'heure actuelle, se comptent au nombre de 22 services de sous-traitance installés en France.

Le fonctionnement de la Bourse de sous-traitance du Centre-Ouest est assuré par un Ingénieur Directeur répondant de son activité devant un COMITÉ de GESTION, composé de membres adhérents représentant les industries de chaque département.

Elle a un budget autonome couvert par les cotisations de ses Membres et par les aides apportées par les Chambres Syndicales Professionnelles. Elle n'a aucun but lucratif et jouit d'une entière autonomie et indépendance et peut remplir avec efficacité son rôle de catalyseur et de régulateur dans le contexte industriel régional.

L. C.

